

**Décision du Président**  
**Marché à procédure formalisée**  
**Acquisition de véhicules industriels motorisation électrique – Lot**  
**N° 4 : Fourniture de véhicules + 3,5 T Super Poids Lourds**  
**EPT 2324**  
**Titulaire : DAIMLER TRUCK RETAIL PARIS**

2024 – D – n° 23

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 25 janvier 2024,

**CONSIDERANT** que le marché pour l'acquisition de véhicules industriels motorisation électrique – **Lot N° 4 : Fourniture de véhicules + 3,5 T Super Poids Lourds** a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

**CONSIDERANT** l'offre de la société DAIMLER TRUCK RETAIL PARIS sise ZAC du Vaulorin – 17 rue Marcelin Berthelot à WISSOUS (91320),

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>**: De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 800.000 € HT relatif à l'acquisition de véhicules industriels motorisation électrique – **Lot N° 4 : Fourniture de véhicules + 3,5 T Super Poids Lourds**.

**Article 2** : Le marché débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

**Article 3** : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

**Article 4** : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 13/02/2024



Le Président,

*O. Capitano*

**Olivier CAPITANIO**

La présente délibération publiée le 13/02/2024

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1  
du C.G.C.T.Champigny-sur-Marne, le